



Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
04 92 62 41 94

Arrêté municipal n°86 /2021

**OBJET : Arrêté municipal portant MODIFICATION DE
L'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE du 1^{er} au 31
janvier 2022 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**

Le Maire d'AUBIGNOSC,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°25/2016 du 22 août 2016,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n°25/2016 du 22 août 2016 est provisoirement modifié ainsi qu'il suit :

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, le secrétariat ne se ouvre que les matins : LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI pendant la période du 1^{er} au 31 janvier 2022.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire, Madame la secrétaire générale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et publiée sur le site web communal.

Fait à AUBIGNOSC, le 31 décembre 2021

Le Maire

René AVINENS

